**MODELE D’ARRETE PORTANT DETERMINATION**

**DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RH**

Collectivité…………………………………………………………………

##### Le Maire (ou le Président),

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L413-1 à L417-7,

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l’article 30 ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l’évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l’avis du Comité technique, séance du ………………………………………….

Vu le budget ;

##### ARRETE

ARTICLE 1 : La mise en œuvre de la stratégie de pilotage des ressources humaines et des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents sont applicables à compter du 1er janvier 2021.

Les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la collectivité sont présentées dans le document annexé.

ARTICLE 2 : Les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années et sont révisables à tout moment.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté.

Fait à………………

Le…………………

Le Maire (ou le Président)

Le Maire (ou le Président) :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.